

Une approche ISR* originale, intégrée à la gestion financière

Financière Arbevel s'est concentrée depuis sa reprise par ses dirigeants actuels sur l'investissement porteur de sens, en particulier par le financement de l'innovation et des grandes ruptures technologiques. La transition accélérée vers un modèle de développement plus durable crée des opportunités et bouleverse les règles de l'investissement, en plaçant l'empreinte ESG des entreprises au cœur de l'analyse. Financière Arbevel a intégré une analyse exhaustive de ces éléments extra-financiers à son expertise, selon un modèle original. Elle a signé les Principes pour l'Investissement Responsable, PRI, en janvier 2020.

Une approche intégrée des aspects extra-financiers

Financière Arbevel se distingue par son analyse approfondie des sociétés investies et par les nombreux contacts avec les sociétés, à l'initiative de son équipe de gestion. La priorité, lors de la mise en place du dispositif ISR, a donc été d'intégrer les aspects extra-financiers à cette analyse, en formant les gérants à l'analyse ESG, plutôt que de leur adjoindre une équipe spécialisée. Nous sommes en effet convaincus que les aspects financiers et extra-financiers sont complémentaires et doivent être considérés simultanément.

Un modèle interne d'analyse ESG a été développé en impliquant toute l'équipe dans une réflexion sur les principaux enjeux au sein de chacun des piliers. Une vingtaine de critères a été retenue, la pondération étant de 50% pour la gouvernance, 25% pour le social, 25% sur l'environnement. L'accent est mis sur la mesure de la cohésion sociale et les dispositifs qui lui sont attachés, sur le pilier social, tandis que la stratégie environnementale assortie d'objectifs chiffrés et appuyée sur un plan d'actions représente l'enjeu essentiel du pilier environnement. A tous les niveaux, nous privilégions les mesures d'impact et les résultats d'enquêtes sur les déclarations d'intention.

Le gérant doit renseigner lui-même le modèle lorsqu'il souhaite investir dans une nouvelle valeur. Ainsi, plus de 200 sociétés ont été notées chaque année en 2019 et en 2020, ce qui permet de s'assurer que le gérant ait pris connaissance des éléments extra-financiers et les intègre à sa réflexion sur la société. Les aspects ESG ont de plus en plus d'incidence sur la performance financière, à mesure que les externalités environnementales et sociales sont traduites en risques et opportunités financiers dans le cadre de la transition vers un développement durable (plans de relance verts, accords de Paris, ...).

Les indicateurs liés au changement climatique et à la biodiversité sont intégrés dans notre analyse des risques environnementaux selon le niveau des informations mises à disposition par les émetteurs.

De la même façon, le gérant vote aux Assemblées Générales pour tous les titres détenus dans les portefeuilles et dont la position cumulée représente au moins 0.25% du capital de l'émetteur.

Une priorité donnée à la labellisation ISR (France) des fonds, pour plus de visibilité

Le fonds *Pluvalca Sustainable Opportunities* a été le premier fonds de la gamme à obtenir le label ISR France en juillet 2020. Il répond à l'article 9 du règlement SFDR, avec une thématique Développement Durable qui l'amène à investir sur des sociétés apportant des solutions de décarbonisation ou de mutations sociétales. L'objectif est de labelliser plus de la moitié de l'actif de la SICAV à compartiments Pluvalca en 2021. La méthodologie diffère selon les compartiments, et passe par des prestataires externes de recherche ESG, MSCI et Ethifinance. Pluvalca France Small Caps (art. 8) applique la sélectivité requise en s'engageant à conserver une note ESG moyenne pondérée du fonds supérieure à celle de l'univers, une fois soustraits les deux derniers déciles de ce dernier d'après une méthode *Best in Universe*. *Pluvalca Disruptive Opportunities* (art.8) applique la sélectivité de 20% par une stratégie d'élimination des deux derniers déciles de l'univers d'investissement en *Best in Universe*, comme *Pluvalca Sustainable Opportunities*. Ces règles sont contraignantes, mais nous sommes convaincus qu'elles sont porteuses de performance, ces critères étant désormais pris en compte par une majorité d'investisseurs en Europe.

Une approche tournée vers le dialogue et l'engagement

Une fois la sélectivité de 20% appliquée à l'univers sur la base de notes externes, le gérant s'approprie les éléments extra-financiers des sociétés qu'il souhaite intégrer à son portefeuille en les notant d'après le modèle interne, sur la base des documents des émetteurs. Cette connaissance assez exhaustive des éléments extra-financiers sert de base au dialogue et des actions d'engagement qui sont détaillées dans le Rapport de Dialogue et d'Engagement de la société de gestion. Quasiment tous les entretiens avec les sociétés intègrent désormais des éléments E, S et G, et permettent de discuter des points forts et faibles de la démarche de responsabilité sociale et de mieux en comprendre la stratégie. La progression d'un émetteur d'une année sur l'autre nous semble plus importante que les comparaisons entre des sociétés aux enjeux hétérogènes.

Le fonds *Pluvalca Initiatives PME* (art 8) est détenteur du label *France Relance*, obtenu en octobre 2020, qui implique de tenir à jour une notation ESG d'au moins 75% de l'actif net et des dialogues nourris sur des éléments extra-financiers.

Les notations des prestataires externes servent donc uniquement au calcul de la sélectivité de 20% requise par le label ISR, tandis que la notation interne est conservée comme le cœur de notre stratégie d'intégration ESG.

Cette approche, ainsi que la charte ISR de Financière Arbevel, consultable sur son site internet, répondent aux exigences déclaratives du règlement SFDR et à l'article 173 de la loi sur la transition énergétique.

**Le périmètre concerné par la politique ISR est composé des fonds Pluvalca France Small Caps, Pluvalca Initiatives PME, Pluvalca Sustainable Opportunities et Pluvalca Disruptive Opportunities.*